

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer en charge des  
relations internationales sur le climat

Arrêté du **01 JUIN 2016**

**portant désignation du site Natura 2000**

**Massif de la Lauzière**

(zone de protection spéciale)

NOR : DEVL1610306A

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,**

Vu la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

## Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Massif de la Lauzière » (zone de protection spéciale FR 8212028 ) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/180 000 et les 9 cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant dans le département de la Savoie sur une partie du territoire des communes suivantes : Argentine, Bonneval, Épierre, la Chapelle, la Léchère, Montgellafrey, Montsapey, Rognaix.

## Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 « Massif de la Lauzière » figure en annexe au présent arrêté.

## Article 3

Les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des espèces d'oiseaux visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Savoie, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne - Rhône-Alpes, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.

## Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 01 JUIN 2016

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,  
chargée des relations internationales sur le climat,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

## Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 8212028 « Massif de la Lauzière » (zone de protection spéciale)

#### Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

#### 1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A104	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>
A217	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>
A223	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A408	Lagopède alpin (Lagopède des Alpes)	<i>Lagopus mutus helveticus</i>
A409	Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix tetrix</i>
A412	Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca saxatilis</i>

Fait le **01 JUIN 2016**

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,  
chargée des relations internationales sur le climat,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT